

Fiche détaillée de prévention des expositions à certains facteurs de pénibilité

Entité : CASTORAMA CORMEILLES - Poste : 3.1 Conseiller de Vente

Nom: **LELAIZANT OLIVIER**

Période du 13 / 7 / 2005 au __ / __ - Edition du : 07/10/2015 09:16

Signature de l'employeur Signature du salarié

Manutention manuelle

Sources de dangers

Référentiel : Code du travail

Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Port de charges	0	0	
Port de charges	0	0	
Port de charge à la brouette	0	0	

Mesures de prévention

Action	Commentaire
Consignes pour les manutentions particulières	
Consignes pour la manipulation des volumes en sécurité faits	Consignes affichées et consignes du fournisseur signalées sur emballage par picto
Limitation hauteurs de stockage selon caract. des objets et de leur emballage	Fait : voir les directives et les affichages sur les emballages
Personnel formé à la manutention des volumes dangereux	Fait en interne : voir plan de formation

page 1 édition : 07/10/2015 07:03

Action	Commentaire
Adapter le matériel de chargement/déchargement	Matériel en très bon état et vérifié
Moyens adaptés à la tache, dans les conditions prévues par le fabricant utilisés	process levage appliqué

Relevés de mesurages

Référentiel : Code du travail

Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Port de charges	1	0	moyens mecaniques en place
Port de charges	1	0	moyens mecaniques en place
Port de charge à la brouette	0	0	
Port de charges Port de charges de plus de 551	0 Kg	0	interdit code du travail et moyens mécaniques en place

Mesures de prévention

Action	Commentaire
Personnel formé à la manutention des volumes dangereux	Fait en interne : voir plan de formation
Postes de travail organisés pour supprimer ou diminuer les manutentions	Fait : zones proches
Consignes pour les manutentions particulières	
Adapter le matériel de chargement/déchargement	Matériel en très bon état et vérifié
Engins et accessoires conformes à la réglementation	Fait
Moyens adaptés à la tache, dans les conditions prévues par le fabricant utilisés	Fait
Transpalette électrique en place	Fait

	Action		Commentaire	
Ceinture de sécurité sur le chariot	élévateur	Fait et véri	fié	
Habilitation des conducteurs d'eng	ins (CACES ou interne) vérifiée	Fait systém	natiquement	
	Relevés de mes	urages		
	Postures	6		
	Sources de da	ngers		
Référentiel : Code du travail				
Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire	
Déplacement à pied	0	0		
Déplacement à pied dans le travail	de plus de 20 heures par sema	ine 		
Bras en l'air	0	0		
Maintien des bras en l'air plus de 2	Pheures par semaine			
Travail accroupi	0	0		
Travail accroupi plus de 2 heures p	par semaine			
Travail en torsion	0	0		
Travail en torsion plus de 2 heures	par semaine			
Position tête/cou	0	0		
Position fixe de la tête ou du cou pl	lus de 2 heures par semaine			
	Mesures de pré	vention		
	Action		Commentaire	
Personnel formé à adopter des gestes et des postures adaptés		Stages de formation dans le plan de formation		
Chaussures adaptées au travail del	bout			

page 3 édition : 07/10/2015 07:03

Action	Commentaire
Possibilité de s'assoir, de se déplacer et de prendre des pauses pendant la journée de travail	
Places assises pour tous les salariéss dans les aires de repos et les salles à manger	
Encouragement et formalisation des comportements qui limitent la fatigue	
Relevés de mesurages	

Températures extrêmes

Sources de dangers

Referentiel: travailler-mieux.go	ouv.fr		
Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Ambiance climatisée	0	0	Non concerné
Travail en ambiance froide climati	sée, température comprise	entre 0°C et 10°C	
Chambre froide	0	0	Non concerné
Travail en chambre froide, tempér	ature comprise entre -30°C	et 0°C	
Climat froid	0	0	
Travail en extérieur ou dans une a	mbiance froide, liée au clim	at.	
Climat chaud	0	0	
Travail en extérieur ou dans une a	mbiance chaude, liée au clii	mat.	
	Mesures de	prévention	

	Action			Commentair
Installations de chauffage, vo d'eau chaude sanitaire contr	entilation, réfrigération, clima ôlées	tisation et cond	itionnement d'air et	Géré sur contrat nationaux
Port de vêtements de protec	tion assure une isolation contr	re le froid		
Temps d'exposition au froid l	limité			
	Relevés	de mesurages		
		Bruit		
	Source	s de dangers		
Référentiel : Code du trava	ail			
Caı	ıse	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Exposition quotidienne au br		0	0	Seuil non atteint
Exposition quotidienne comp	orise entre 80 et 85 dB(A) sur e	8 heures		
Exposition au bruit > 85dB(A		0	0	Seuil non atteint
	ruit de plus de 85dB(A) sur 8 h	neures		
Exposition aux pics de bruit		0	0	Seuil non atteint
	n crète comprise entre 135 et	137 dB(C)		·
Exposition aux pics de bruit		0	0	Seuil non atteint
Exposition au bruit : limite e.	n crète suprérieure à 137dB(C	·		
	Mesures	de prévention		
Action	Commentaire			
Port effectif des EPI	casque ou bouchons d'	oreille		
TOTE OHOUSH GOS ELL	casque ou bouchons a	OI OIIIO		

Action	Commentaire
Personnel informé des risques	formation prap
	Relevés d

page 6 édition : 07/10/2015 07:03